

**CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-SACREMENT**

RAPPORT ANNUEL 2017

Table des matières

Mot du conseil d'administration	3
1 Le conseil d'administration.....	4
1.1 Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2017.....	4
1.2 Fonctionnement.....	4
1.3 Rôle du conseil de quartier	7
2 Les principaux dossiers du conseil d'administration.....	8
2.1 Mobilité durable	8
2.2 Sécurité des piétons, des cyclistes et circulation	9
2.3 Projet « Saint-Sacrement illustré ».....	10
2.4 Mémoire sur le projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) du Pôle urbain Belvédère	11
2.5 Activités régulières.....	12
2.5.1 Révision du plan d'action du conseil de quartier	12
2.5.2 Page Facebook	12
2.5.3 Réseau des bénévoles du quartier Saint-Sacrement.....	12
2.5.4 Participation à des mémoires conjoints du regroupement des conseils de quartiers.	12
2.6 Présentation d'un projet de passages piétonniers 3D	13
2.7 Conservation des documents du conseil.....	13
2.8 Participations à des événements, colloques, formations et ateliers.....	13
3 Références sur la documentation	14

Mot du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement sont heureux de vous présenter le *Rapport annuel 2017*. Ce rapport rend compte des différents travaux réalisés au cours de l'année pour répondre à la mission du conseil.

Les administrateurs désirent remercier les citoyennes et les citoyens qui ont assisté aux réunions et aux séances de consultation. Ils ont contribué, par leur participation, à guider le conseil dans ses résolutions et ses activités.

Dans la continuité, le conseil d'administration du conseil de quartier a poursuivi sa collaboration avec Mme Jocelyne Séguin pour la rédaction des procès-verbaux. Nous tenons à la remercier pour la qualité de son travail.

Le conseil d'administration tient aussi à souligner la contribution de Mme Anne Pelletier pour la coordination efficace et le suivi rigoureux des travaux du conseil de quartier tout au long de l'exercice 2017. Nos remerciements s'adressent aussi à M. Yvon Bussièrès, conseiller du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement, pour sa participation assidue aux assemblées. Il informe aussi régulièrement les membres du conseil d'administration des décisions du conseil d'arrondissement relatives au quartier. Nous remercions également M. Maxime Gravel-Renaud, adjoint du conseiller municipal, pour les réponses aux demandes d'information et de recherche.

M. Hugo Desrosiers a quitté le conseil en avril 2016 après un mandat d'un an au sein du conseil. Nous le remercions sincèrement pour sa contribution.

1 Le conseil d'administration

1.1 Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2017

Membres avec droit de vote:

M. Laurent Aubin, administrateur
M. Antoine Boivin-Paquet, président
M. Kevin Bouchard, administrateur
Mme Marie-Christine Boulanger, vice-présidente
M. Gabriel Clairét, trésorier
Mme Sylvie Fournier, administratrice
Mme Danièle Grondines, administratrice
M. Denis Jean, administrateur
M. Michel Jutras, administrateur
M. Yvan Lajoie, secrétaire

Membre sans droit de vote:

M. Yvon Bussièrès, conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement

1.2 Fonctionnement

En 2017, le conseil d'administration (CA) du conseil de quartier de Saint-Sacrement a tenu 8 assemblées régulières, 3 assemblées spéciales ainsi que l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2017. Les rencontres ont eu lieu en majorité au centre de loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente. Le procès-verbal résumant le contenu de chacune des assemblées publiques, une fois adopté, est disponible sur le site Internet de la Ville de Québec (<http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier>).

Les membres du conseil de quartier ont été avisés par l'Arrondissement de La Cité-Limoilou de trois avis de demandes de dérogations mineures.

De plus, ils ont donné leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Les sujets suivants ont fait l'objet de recommandations :

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.C.A.1V.Q. 300 (Quartier Saint-Sacrement).

Demande d'opinion : Séance tenue le 7 mars 2017 au centre de loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente avec la présence de 12 citoyens.

Objet de la rencontre : Présentation du projet de modification et présentation d'informations relatives à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Sacrement. La création de nouvelles aires d'affectations détaillées du sol au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère adopté implique des modifications au zonage quant aux nombres et limites de zones ainsi qu'au contenu des grilles de spécifications s'y rattachant. Les principales modifications visent notamment :

- le redécoupage de certaines zones ;
- le retrait ou l'ajout de groupes d'usages autorisés ;
- la révision des usages associés ou spécifiquement autorisés ou exclus ;
- la localisation des usages dans un bâtiment principal ;
- l'ajout ou le retrait de la superficie maximale de plancher pour certains usages ;
- la révision des normes d'implantation (marges, pourcentage d'aire verte);
- l'ajustement des hauteurs (minimales et maximales et angle d'éloignement);
- l'ajustement des normes de stationnement ;
- le retrait ou l'ajout de disposition particulière.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.C.A.1V.Q. 300 (Quartier Saint-Sacrement) avec les conditions suivantes dans les buts de :

- Favoriser une transition harmonieuse entre la densification sur les corridors et les zones résidentielles ;
- Préserver le côté attractif du quartier pour les familles ;
- Conserver le bâti existant à l'intérieur des zones résidentielles ;

R_SF_24 (ZONE 16068Hb) : Maintenir les hauteurs à 8 m et abaisser l'angle d'éloignement.

R_RL_44 (ZONE 16041Hb) : Revoir le découpage de la zone où le 16 mètres est autorisé pour n'inclure que les propriétés situées directement sur le boulevard René-Lévesque et exclure celles situées en arrière zone sur l'avenue Cardinal-Bégin, l'avenue Dessane, l'avenue Cardinal-Rouleau et la rue Joffre; abaisser l'angle d'éloignement.

R_SF_19 (ZONE 16025Hb) : Revoir le découpage de la zone où le 16 mètres est autorisé pour n'inclure que les propriétés situées directement sur le chemin Sainte-Foy et exclure celles situées sur les avenues Sir Adolphe-Routier et Louis-Fréchette. Abaisser l'angle d'éloignement.

M_SF_18 (ZONE 16067Hc) : Abaisser les hauteurs et l'angle d'éloignement.

R_SF_17 (ZONE 16065Hb) : Abaisser les hauteurs pour tenir compte des résidences de l'avenue Ernest-Gagnon.

Espaces verts : Augmenter la cible de canopée à 32% pour le quartier et de favoriser la création d'espace vert, notamment au centre du quartier. La carte des îlots de chaleur serait importante à considérer.

Mobilité durable et circulation : Considérer les mesures proposées dans le Plan local de mobilité durable du conseil de quartier Saint-Sacrement.

Décision du conseil d'arrondissement : Le lundi 12 juin 2017, le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a adopté le projet de règlement.

Décision du conseil de ville : Le 5 juin 2017, le conseil de la ville a adopté en version finale le règlement R.V.Q. 2496 qui intègre le Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec.

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéro 1 736 383 et 1 738 088 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 318 (quartier Saint-Sauveur)

Demande d'opinion : Séance tenue le mardi 10 octobre à 19 h à l'École Saint-Sacrement 1430, chemin Sainte-Foy avec la présence de 16 personnes.

Objet de la rencontre : Le Réseau de transport de la capitale (RTC) demande à prolonger de deux ans une permission temporaire de trois ans octroyée le 31 octobre 2014 pour les lots numéro 1 736 383 et 1 738 088 du cadastre du Québec – R.C.A.1V.Q. 209 afin de permettre sur le lot 1 738 088 un terminus d'autobus ou une aire de stationnement relatifs à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01). Comme pour la permission temporaire précédente et considérant que le tout est temporaire, la Division de la gestion du territoire propose de ne pas imposer toutes les normes d'aménagement et de soustraire l'aménagement du stationnement des articles 645 (asphalte non nécessaire), 648 (bordure de béton non nécessaire), 656 (largeur de l'allée d'accès) et 659 (largeur de l'allée de circulation). Par conséquent, les autres normes s'appliquent.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 1 736 383 et 1 738 088 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 318 (quartier Saint-Sauveur)* sous conditions de trouver des solutions alternatives afin de minimiser l'impact des désagréments vécus par les résidents du secteur liés au flux d'autobus qui circulent sur le boulevard de l'Entente, telle que, par exemple, l'utilisation exclusive d'autobus hybrides sur ce boulevard. De plus, cette mesure répondrait aux objectifs du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec qui vise l'utilisation grandissante de ce type de véhicule.

Décision du conseil d'arrondissement : Le lundi 27 novembre 2017, le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a adopté le projet de règlement.

1.3 Rôle du conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme de consultation constitué selon les dispositions de la Charte de la Ville de Québec (articles 35 à 36, section IV, les publications du Québec, Chapitre C-11.5). Les principaux mandats du conseil de quartier sont définis dans la Politique de consultation publique de la Ville de Québec (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4, février 2017).

Il est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un quartier de la ville. Le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de démocratie représentative dans la Politique de consultation publique. Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil municipal en décembre 2014.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

1. Émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme dans le quartier que le conseil d'arrondissement lui soumet ou tout autre projet touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la ville;
2. Tenir des séances de consultation publique sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville;
3. Tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un objet mentionné et conformément au dernier paragraphe de l'article 3.2 (règlement sur la consultation publique);
4. De sa propre initiative, transmettre au conseil de la ville ou à un conseil d'arrondissement son avis sur toute autre matière concernant le quartier;
5. En collaboration avec les représentants de la ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier. (Article 5.1.3 du Règlement R.R.V.Q. Chapitre P-4.10).

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi d'organiser des séances de consultation publique qui peuvent porter sur les points définis à l'article 5.1.5 du Règlement sur la politique de consultation publique :

1. L'adoption ou la modification du plan directeur du quartier;
2. Un projet de règlement susceptible de modifier la qualité des services municipaux rendus par l'arrondissement dans lequel il se situe;
3. Un projet qui peut éventuellement modifier la qualité de vie des résidents du quartier;
4. Un projet de développement touchant le quartier;

5. Un projet d'aménagement ou de rénovation majeure d'une propriété municipale sur son territoire, incluant un parc public ou un équipement récréatif;
6. Un projet de règlement sur la circulation dans le quartier ;
7. Un projet de changement de nom de rues et de places publiques situées dans le quartier.

Il peut appuyer la réalisation de tout projet soumis par des organismes du quartier afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études.

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont élus par les citoyennes et les citoyens présents lors de l'assemblée générale et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas tous la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre trois autres administrateurs cooptés.

M. Yvon Bussièrès, conseiller du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement, a été présent à toutes les assemblées. Il a agi comme porte-parole auprès des instances concernées de la Ville pour les demandes soumises par le conseil de quartier et pour les questions relevant de l'Arrondissement. Toutefois, il n'a pas le droit de vote.

Mme Anne Pelletier a agi à titre de conseillère en consultations publiques. Son rôle est de s'assurer que les actions posées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et de rapporter les résolutions auprès de l'administration municipale.

La presque totalité des rencontres du conseil d'administration s'est déroulée au centre de loisirs Saint-Sacrement, au 1360, boulevard de l'Entente. Rappelons que les séances du conseil de quartier sont publiques.

Une section du site Internet de la Ville de Québec est consacrée aux activités des conseils de quartier : ordres du jour, procès-verbaux, mémoires, études et plan d'action. De plus, le conseil de quartier Saint-Sacrement dispose d'une page Facebook afin de diffuser des renseignements sur divers événements et activités du quartier. À l'occasion des demandes d'opinion et de l'assemblée générale, les citoyens sont informés par des dépliants distribués dans les boîtes aux lettres.

2 Les principaux dossiers du conseil d'administration

2.1 Mobilité durable

Le comité de travail sur la mobilité durable, constitué en mars 2015, a poursuivi ses rencontres tout au long de l'année. Rappelons que le comité de travail issu du conseil de quartier avait déposé le document *Plan local de Mobilité durable* à l'automne 2016, celui-ci est un document public qui est disponible sur le site de la Ville de Québec, dans l'onglet « Grands dossiers » de la page du conseil de quartier de Saint-Sacrement: http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintsacrement/sujets.aspx?q=31&cat=3&catiden=Grands%20

À la suite des résolutions adoptant le *Plan local de mobilité durable*, deux lettres ont été

envoyées aux commandants de police respectivement de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge pour obtenir la collaboration du Service de police pour des actions de sensibilisations à la vitesse excessive sur les principales artères de transit du quartier. Cette problématique de la vitesse avait été clairement indiquée dans le plan comme priorité d'intervention ([Résolution 16-CA-40](#)). Aucune suite n'a été donnée par le Service de police.

Après le dépôt du *Plan local de mobilité durable* qui identifiait une série d'actions prioritaires, la rencontre du 23 janvier 2017 a donné lieu à une réponse formelle de la Directrice de la Division des Relations avec les citoyens (Lettre du 7 février 2017) précisant que : « que la Direction de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, ainsi que les services concernés, ont pris connaissance du plan local ainsi que des résolutions du conseil de quartier et qu'ils y référeront lorsque des projets seront priorisés dans le quartier Saint-Sacrement. [...] que la Ville s'est elle-même dotée d'un Plan de mobilité durable et que les projets et les priorités d'intervention sont précisés, entre autres choses, dans le Programme triennal des immobilisations que la Ville a adopté, le 5 décembre dernier, pour les années 2017-2019 ».

Le rapport du *Plan local de Mobilité durable* a été déposé à la séance municipale de la Ville de Québec le 20 février 2017. M. Rémy Normand et Mme Julie Lemieux ont accueilli favorablement celui-ci et ont permis que le document soit revu par les professionnels de la Ville.

Au cours de l'année 2017, le comité de travail s'est intéressé au programme particulier d'urbanisme (PPU) Pôle Urbain Belvédère ainsi qu'à la consultation menée de juin à septembre dernier sur la mobilité durable et le système structurant de transport en commun. Ces deux sujets avaient un impact significatif sur le territoire du quartier Saint-Sacrement et la qualité de vie de ses citoyens. Basés sur les conclusions de son *Plan local de Mobilité durable* en référence plus haut, deux mémoires ont été déposés à la Ville de Québec. Soit un [mémoire](#) sur le programme particulier d'urbanisme (PPU) Pôle Urbain Belvédère présenté par M. Philippe Després le 30 mars 2017. Un autre [mémoire](#) appuyé par un [document](#) visuel a été présenté par deux administratrices du conseil de quartier, le 25 août 2017 dans le cadre de la consultation de la Ville de Québec, sur la Mobilité durable et le réseau de transport en commun.

Lors de la réunion du mois de septembre, le conseil de quartier a pris la résolution de reconnaître que le comité de mobilité durable à l'origine mis en place par des parents d'élèves de l'école internationale Saint-Sacrement redevenait un comité citoyen autonome et séparé du conseil de quartier, bien que demeurant en contact et travaillant en concertation lorsque cela sera requis. (**RÉSOLUTION 17-CA-23**). Le conseil remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées au sein de ce comité au cours des trois dernières années.

2.2 Sécurité des piétons, des cyclistes et circulation

Le Conseil de quartier Saint-Sacrement a invité la Ville de Québec à se doter d'une stratégie Vision zéro et à adhérer au projet de « Réseau des villes pour une Vision zéro accident fondé par la Ville de Montréal » dans une résolution adoptée le 7 février 2017 (**RÉSOLUTION 17-CA-06**).

Rappelons que deux accidents mortels sont survenus dans le quartier, soit le premier survenu le 1^{er} décembre 2015 à l'intersection du chemin Sainte-Foy et de la rue Eymard entre un piéton et un autobus du RTC, et un deuxième accident mortel est survenu le 24 décembre 2016 sur le chemin Sainte-Foy entre Marguerite-Bourgeoys et Père-Pelletier. Le véhicule impliqué circulait en direction est sur le chemin Sainte-Foy lorsqu'il a heurté un piéton.

En août 2017, il y a eu mise en service des panneaux à vitesses variables sur le chemin Sainte-Foy. Le délai de l'installation du panneau qui se trouve proche de l'intersection du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Marguerite-Bourgeoys s'explique par l'installation d'un nouveau poteau à cet endroit. Il y avait eu le 27 avril 2016, une rencontre entre la Ville, des membres du conseil de quartier, M. Yvon Bussièrès, des représentants des parents d'élèves ainsi que la direction de l'École internationale de Saint-Sacrement concernant la sécurité autour de l'école. Le 21 novembre 2016, le conseil de la Ville adoptait la résolution CV-2016-0873 modifiant la limite de vitesse sur le chemin Sainte-Foy à 30 km/h. L'installation d'un panneau à vitesses variables est également prescrite.

À la suite des commentaires répétés de citoyens, le conseil de quartier de Saint-Sacrement a demandé à la Ville de Québec de bonifier ses façons de faire pour assurer la sécurité des piétons lors des travaux réalisés sur la voie publique dans une résolution adoptée le 7 février 2017 (**RÉSOLUTION 17-CA-07**) I. Il a suggéré à la Ville de Québec de mettre en œuvre un mécanisme de vérification pour s'assurer que les entrepreneurs respectent leurs obligations en ce qui concerne la sécurité des déplacements des piétons et qu'elle prévoit des clauses, incluant des pénalités financières suffisamment importantes, pour le non-respect des obligations liées à la sécurité des piétons dans les contrats qu'elle accorde aux entrepreneurs, afin de les inciter à les respecter. La Ville de Québec a également adopté le 4 juillet 2017 son *Plan d'action 2017-2020 pour l'accessibilité universelle*, les personnes âgées et les personnes ayant des incapacités. Ce plan d'action prévoit une activité pour la définition d'un cadre d'intervention pour améliorer la sécurité autour des chantiers sur la voie publique dans l'agglomération de Québec. Il est disponible, à l'adresse suivante : https://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/plan_action_accessibilite-2017-2020.pdf

2.3 Projet « Saint-Sacrement illustré »

Le blogue "Saint-Sacrement illustré" et le groupe Facebook du même nom ont été créés en septembre 2016 et depuis, douze articles y ont été publiés alors que plusieurs photos anciennes ont été inscrites sur la page Facebook de groupe.

En marge du développement de ces deux outils de diffusion, une demande de subvention dans le cadre du programme "Initiative des Conseils de quartier" a été présentée en 2016 et une subvention de 2 000\$ a été versée au Conseil de quartier pour le projet. Grâce à cette subvention, un mandat de recherche pour la production de six articles de fond a été accordé en 2017 au chercheur Rémi Guertin, Ph. D. et géographe.

Le projet "Saint-Sacrement illustré" a donc connu un développement important au cours de l'année 2017.

Cinquante-quatre (54) photos ou documents ont été publiés sur la page de groupe Facebook depuis sa création en septembre 2016. Bien qu'il s'agisse d'un groupe public et que tout le monde peut accéder au contenu de la page sans en être membre, cent huit (108) personnes ont cru bon le faire quand même. Publications sur le blogue « Saint-Sacrement illustré »

Douze (12) articles ont été publiés à ce jour sur le blogue, dont huit (8) en 2017.

- Le couvent Notre-Dame-de-Bellevue (2016)
- L'église du Très-Saint-Sacrement (2016)
- Holland House (2016)
- Le collège des Jésuites - Saint-Charles-Garnier (2016)
- L'Habitation familiale de Saint-Sacrement (2017)
- Le pin de monsieur Holland (2017)
- La route des Bell (2017)
- La Cité-Parc (2017)
- Le cottage Ross (2017)
- La villa Rosewood (2017)
- Avant le Cégep Garneau (2017)
- Les grandes résidences le long du chemin Sainte-Foy (2017)

Le nombre total de pages vues sur le blogue s'élevait à 3 964 au 31 décembre 2017.

2.4 Mémoire sur le projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) du Pôle urbain Belvédère

La Ville de Québec a soumis le projet de [Programme particulier d'urbanisme \(PPU\) pour le pôle urbain Belvédère](#) au processus consultatif en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Rappelons que la Ville avait consulté sur un [avant-projet de PPU](#) en 2016, et ce, en amont de la consultation réglementaire exigée par la loi. Le dépôt, en décembre 2016, du [rapport de consultations](#) sur l'avant-projet démontrait la pertinence de consulter la population puisque plus de 40 modifications ponctuelles à la réglementation d'urbanisme ont été effectuées.

Des séances d'informations sur le contenu du projet de PPU ainsi que deux séances d'audition des opinions se sont déroulées en mars 2017. Des membres du conseil de quartier se sont activement impliqués à identifier les problématiques citoyennes en collaboration avec des citoyens du quartier intéressés par la question du zonage. Ce travail d'équipe s'est finalisé par la rédaction d'un [mémoire](#). Celui-ci a été présenté par un administrateur et une administratrice du Conseil de quartier à la séance de consultations publiques le 30 mars 2017.

Plusieurs modifications au PPU, proposé dans le mémoire du comité de mobilité durable, dans celui du Conseil de quartier et dans ceux de [plusieurs résidents et organisations du quartier](#), entre autres sur des demandes de modifications de zonage (réduction de hauteurs, marges de recul, zone piétonnière, etc.), ont résulté de ces participations citoyennes. Celles-ci sont détaillées dans le document «[Tableau des modifications apportées au projet de PPU Belvédère](#)».

2.5 Activités régulières

2.5.1 Révision du plan d'action du conseil de quartier

Le plan d'action du conseil de quartier a été revu et ajusté selon les intérêts des membres, et celui-ci a été finalisé en décembre 2017. Il est disponible sur le site de la ville de Québec dans l'onglet Activités, Conférences et Réalisations.

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/saintsacrement/Visualiser.ashx?id=3056

2.5.2 Page Facebook

La page Facebook du conseil de quartier a été prise en charge et relancée par un nouvel administrateur. Cette page sert désormais à publier des invitations à participer à des activités, des nouvelles et des liens vers la nouvelle page « Saint-Sacrement illustrée », elle-même administrée par le conseil de quartier.

2.5.3 Réseau des bénévoles du quartier Saint-Sacrement

La coordonnatrice du réseau des bénévoles du quartier Saint-Sacrement, Mme Geneviève Boivin agit comme agente de liaison entre le conseil de quartier et le réseau qui compte une trentaine de membres, résidant sur une quinzaine de rues du quartier. Cette nouvelle responsable du réseau, enseignante en histoire et géographie au secondaire, a comme projet de recruter des membres sur les rues orphelines.

2.5.4 Participation à des mémoires conjoints du regroupement des conseils de quartiers.

Le conseil de quartier s'est associé aux trois mémoires du regroupement de conseils de quartiers de la ville de Québec : Appui au [mémoire](#) déposé le 15 février 2017, dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi 122, «*Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*»

- Une administratrice du conseil de quartier a participé au comité de rédaction et de révision pour les deux mémoires suivants :
 - [Mémoire du regroupement de conseils](#) de quartier présenté le 24 août 2017, déposé dans le cadre de la consultation de la ville de Québec sur la mobilité durable et le réseau de transport en commun,
 - Mémoire du regroupement de conseils de quartier déposé dans le cadre de la consultation du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) sur le règlement sur la [participation publique](#) en matière d'aménagement et d'urbanisme.

2.6 Présentation d'un projet de passages piétonniers 3D

Une administratrice a proposé un projet pilote à la Ville de Québec, portant sur l'essai et l'évaluation de deux [passages piétonniers en 3-D](#), à deux endroits stratégiques du quartier, très fréquentés par les citoyens. Ce projet a été transmis au directeur du service des transports et de la mobilité intelligente le 18 décembre 2017. En attente d'une réponse.

2.7 Conservation des documents du conseil

Le conseil dispose d'une bibliothèque de documents archivés dans une armoire située au centre de loisirs Saint-Sacrement et qui est administrée par un citoyen du quartier, ex-membre du conseil de quartier.

2.8 Participations à des événements, colloques, formations et ateliers

Comme par les années passées, des administrateurs du conseil de quartier ont participé à certaines activités organisées sous les auspices du centre de loisirs Saint-Sacrement : fête d'hiver, concert de Noël et le repas pour le réseau des bénévoles et le Réseau Entraide Saint-Sacrement.

De plus, des administrateurs et administratrices ont participé à plusieurs rencontres et formations :

- Formation sur l'urbanisme appliqué, le 25 septembre 2017
- Séance sur le Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère. Projet de règlement. Règlement modifiant le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2496, 2 mars 2017
- Séance d'audition d'opinions sur le Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, Ville de Québec, 30 mars 2017
- Présentation du schéma révisé du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, Ville de Québec, 11 mai 2017.
- Présentation de la consultation publique sur la mobilité durable et un réseau structurant de transport en commun, Ville de Québec, 7 juin 2017
- Artères commerciales de Québec : Proximité, accessibilité et fréquentation, 8 juin 2017
- Sommet international sur la mobilité urbaine, 11 et 12 septembre 2017
- Participation à un atelier de travail d'une journée, pour l'élaboration du plan de mise en œuvre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Ville de Québec, 14 septembre 2017

- Séance de formation sur la nature et le fonctionnement des conseils de quartier, Ville de Québec, 25 septembre 2017
- Initiation à l'urbanisme appliqué. Formation de base à l'intention des membres des conseils d'administration des conseils de quartiers. Ville de Québec, 23 novembre 2017

3 Références sur la documentation

Site Saint-Sacrement illustré :

Blogue : <https://saint-sacrement-illustre.blogspot.ca>

Page Facebook du groupe :

<https://www.facebook.com/groups/saintsacremmentillustre/>

Page Facebook du conseil de quartier Saint-Sacrement :

<https://www.facebook.com/Conseil-de-quartier-Saint-Sacrement-290082744352047/>

Page web du Conseil de quartier Saint-Sacrement

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/saintsacremment/index.aspx

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017
CONSEIL DE QUARTIER SAINT-SACREMENT**

Actif**Actif à court terme**

Surplus budget de fonctionnement	199 \$
Fonds dédiés au projet d'initiative sur la mobilité durable	512 \$
Fonds dédiés au projet d'initiative culturelle	1 036 \$
Total	1 747 \$

Actif à long terme

Part de qualification	5 \$
-----------------------	------

Total actif net	1 752 \$
------------------------	-----------------

Actif net non affecté	199 \$
------------------------------	---------------

**ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2017
CONSEIL DE QUARTIER SAINT-SACREMENT**

Produits

Subvention fonctionnement (Ville de Québec)	1 498 \$
Revenus d'intérêts	13 \$
Total Produits	1 511 \$

Charges

Budget de fonctionnement	1 302 \$
Projet d'initiative culturelle	975 \$
Total Charges	2 277 \$

Actif net au 31 décembre 2016	2 517 \$
--------------------------------------	-----------------

Actif net au 31 décembre 2017	1 752 \$
--------------------------------------	-----------------